

Royaume du Maroc
Conseil National des Droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

22 Avril 2011
22 أبريل 2011

ملتقيات سلا حول الإصلاحات الكبرى بالمغرب

محمد الصبار: الاستثناء الذي يمثل المغرب في محيطه الإقليمي أكسبه مهارات كبيرة في إدارة الصراع
مرورازي: المرحلة الراهنة تقتضي حركة حقوقية تنتصر لقضايا حقوق الإنسان وتضطلع بدور الحماية والترافع وإنتاج المقترحات

محمد حجوي

قال محمد الصبار الأمين العام للمجلس الوطني لحقوق الإنسان «إن الاستثناء الذي يمثل المغرب في محيطه الإقليمي أكسبه مهارات كبيرة في إدارة الصراع» في إشارة إلى الأسلوب الذي تنهجه الدولة المغربية في تعاملها مع الحراك الاجتماعي والسياسي الذي تعرفه البلاد على غرار العديد من البلدان العربية. وأضاف محمد الصبار في مداخلة له في موضوع «الحكامة وحقوق الإنسان وحماية الحريات العامة» في إطار فعاليات الدورة الثالثة للمهرجان الثقافي سلوان بسلا، أن الصراع الذي عرفه المغرب في سنوات الرصاص وسجله الأسود في مجال حقوق الإنسان، ووجود حركة حقوقية قوية، بالإضافة إلى الضغط الذي كان يمارسه الاتحاد الأوروبي والمنظمات الدولية العاملة في مجال حقوق الإنسان، اضطرت الدولة المغربية إلى التنازل مع الوضع الدولي، مما مكنتها من الوصول إلى نتائج مهمة في إطار تسوية ملفات الانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان.

وخلال هذه الندوة التي نظمتها جمعية سلا المستقل، أوضح محمد الصبار أن معالجة الحراك السياسي والاجتماعي في كل من تونس ومصر انطلق من المدخل السياسي، فيما كان المدخل في معالجة

الأوضاع في المغرب مدخلا حقوقيا، من خلال إطلاق مجموعة من الإشارات والمبادرات التي وصفها الصبار بـ «الهامة» من قبيل إعداد المجلس الوطني لحقوق الإنسان وفق مبادئ باريس، وتوسيع صلاحيات مؤسسات الحكامة كالهيئة الوطنية للقضايا الرشوة ومجلس المنافسة ومؤسسة الوسيط، بالإضافة إلى الورش المتعلق بالإصلاح الدستوري، وأضاف أن كل ذلك يؤكد بأن المغرب الغد هو مغرب جديد بدستور جديد.

واعتبر محمد الصبار أن المنطلق الأساسي لأي إصلاح دستوري مرتقب هو ضمان عدم تكرار ما حدث في الماضي من انتهاكات جسيمة لحقوق الإنسان، والتخصيص على قيم الديمقراطية والمساواة والمواطنة، وديسترة توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة، وإدراج غير القابلة منها للديسترة ضمن قوانين أخرى كالقانون الجنائي، مؤكدا على أهمية القطع مع ما وصفه بـ «الدستور الضمني» وديسترة سمو المواثيق الدولية على التشريع الوطني.

كما شدد محمد الصبار على مبدأ فصل السلطات بما يضمن استقلال فعلي للقضاء، وإعادة النظر في وظائف المجلس الأعلى للقضاء، وفي تركيبته، وتقوية دور الشعب في إمكانية إعمال مراقبة الحاكمين، ووضع حد للارتزواجية، من خلال سلطة فعلية للوزير الأول وتوسيع صلاحيات البرلمان لتوسيع مجال التشريع ودور المراقبة، وأن يستند منع الأحزاب على

حيثيات مقبولة في مجتمع ديمقراطي، كان يكون الحزب مؤسسا على أساس عرقي أو إثني أو يدعو إلى الكراهية والعنصرية. من جهتها، تكررت خديجة مرورازي الكاتبة العامة لجمعية الوسيط من أجل الديمقراطية وحقوق الإنسان، بالموقف الذي اتخذته الجمعية قبل إطلاق سراح المعتقلين السياسيين الخمس، حيث كانت قد طالبت من خلاله في مذكرة رفعتها إلى المجلس الوطني لحقوق الإنسان، وعنونتها بـ «تدابير الثقة ذات الطبيعة الاستعجالية من أجل دعم المراجعة الشاملة للدستور ومسار الإصلاح»، حديثها في سبغ تدابير استعجالية منها على الخصوص إطلاق سراح المعتقلين السياسيين، وفتح الإعلام العمومي والخاص أمام مختلف التعبيرات السياسية والثقافية والجمعية في تعددها وتنوعها، وبتعزيز حضور فئة الشباب للمساهمة في مراقبة مختلف مراحل هذا الورش الإصلاحية الكبير، وتسريع إجراءات مقاضاة من ثبت تورطهم في ملفات الفساد وإهدار المال العام على إثر صدور تقارير لجن تحقيق برلمانية، ومختلف المحاكم المالية، وأجهزة الرقابة والافتحاض. وأثارت خديجة مرورازي، من جانب آخر، إشكالية اختلاف المكونات الحقوقية في التعاطي مع حقوق الإنسان، في إطار تفاعلها مع أسئلة الرميل محمد العوني المنسق الوطني لمجلس دعم حركة 20 فبراير الذي أدار هذه الندوة. وذكرت مرورازي بالسياقات

أن حركة 20 فبراير هي امتداد طبيعي لتضالات الشعب المغربي بكل فواه الحية، الذي ضحى من أجل بناء مغرب ديمقراطي حداتي.

وذكر الساخي، أن العشر سنوات الأخيرة كان خطاب الإصلاح يعزو الفضاء العمومي، لكن مع مرور السنوات تأكد أن المغرب لم يتحقق فيه أي شيء، بل الأكثر من ذلك دخل في أزمة حادة على جميع المستويات.

وأوضح أن حركة 20 فبراير هي دعوة للاحتجاج وإطلاق ديمقراطية التغيير وليست حزبا سياسيا ولا هي بديلا عن الأحزاب السياسية، مشيرا إلى أن الدولة المغربية لم تستطع القضاء على مظاهر التخلف الاقتصادي والسياسي والاجتماعي، وأن ما يسمى ب«العهد الجديد» ما هو في نظره إلا استمرار للعهد القديم وامتداد له.

وطالب الشاب عبد الرزاق شهبواني بضرورة القطع مع ممارسات الماضي وإغلاق المعتقل السري بتمارة الذي يشكل، بحسبه، مهزلة القرن الواحد والعشرين، وإطلاق سراح المعتقلين السياسيين بمن فيهم معتقلي حركة 20 فبراير، وإقرار إصلاحات حقيقية تتجاوب مع مطالب الشعب المغربي وعلى رأسها محاربة الفساد ومحكمة المفسدين وإرجاع الأموال المنهوبة إلى خزينة الدولة، وإقرار سياسة اجتماعية قادرة على ضمان الحق في السكن وفي التعليم والصحة والشغل لعموم أفراد الشعب المغربي وخاصة الفئات المحرومة والفقيرة التي تعيش في وضعية هشاشة مستدامة.

التاريخية لنشأة الحركة الحقوقية بالمغرب، والتي اتسمت بالتضييق على الفعل الحقوقي، مشيرة إلى أن المرجعية لدى جميع الفاعلين في هذا الحقل هي مرجعية واحدة على المستوى الكوني، لكن السياق المغربي كان يظهر المكونات الحقوقية وكانها ذات لبوس سياسي.

وفي إطار التحولات التي عرفها المغرب، أكدت مروازي على ضرورة مساءلة الذات الحقوقية، حول ما إذا كانت ودية للمعايير الدولية، وأشارت إلى أن إكراهات النشأة لا زالت تخيم على المرحلة الراهنة، حيث لا زال الخلط قائما داخل الحركة الحقوقية، وعدم قدرتها على التمييز بين الحركة الاحتجاجية وحركة الدفاع عن حقوق الإنسان.

وأفادت خديجة مروازي، أن المرحلة الراهنة تفرض حركة حقوقية تنتصر لقضايا حقوق الإنسان، وتراقب السياسات العمومية، وتقوم بوظيفة الاقتراح والضغط من أجل انتزاع الحقوق، وعبرت مروازي عن تخوفها في حال استمرار الحركة الحقوقية كحركة احتجاجية، في أن تتحول إلى ما يشبه الحركة النقابية والسياسية، ولا تستطع حينها التمييز بين ما هو حقوقي وما هو سياسي، في الوقت الذي يتعين فيه أن تضطلع بدور الحماية والترافع وإنتاج المقترحات.

ووقفت منتصرة الساخي أحد الشباب الفاعلين في إطار شباب حركة 20 فبراير، على أهم مميزات الحراك الاجتماعي والسياسي الذي تعرفه بلادنا، مشيرا إلى

وقفة احتجاجية لعائلات المعتقلين «السلفيين» أمام المجلس الوطني لحقوق الإنسان



معتقلان سلفيان يقادان إلى قاعة المحكمة

توفر أي أدلة تدينهم،
وطالب المحتجون أيضا بمتابعة
«الجلادين» المسؤولين عن اختطاف وتعذيب
المعتقلين سواء في معتقل تمارة السري أو
في السجون التي نقلوا إليها لاحقاً. ومن
المنتظر أن يشارك أسر المعتقلين في إطار ما
يدعى بـ«السلفية الجهادية» في مسيرات 24
أبريل الجاري، كما أكدوا على مشاركتهم في
الوقفة التي دعا إليها مجموعة من الشباب
عبر صفحة خاصة على الموقع الاجتماعي
«الفيسبوك» أمام معتقل تمارة والتي لم
يحدد تاريخها بعد، وهي الدعوة التي فاق
عدد المستجيبين إليها 800 شخص.

عدم شمل المعتقلين من ذويهم بقرار العفو
الملكي، الذي يعلقون عليه بكونه اقتصر فقط
على من أقتربوا من إكمال مدد محكوميتهم.
وقد شارك في وقفة أول أمس العشرات
من أسر المعتقلين وممثلين عن حركة 20
فبراير، بالإضافة إلى عدد من المنظمات
والجمعيات الحقوقية على رأسها الجمعية
المغربية لحقوق الإنسان وجمعية الوسيط
من أجل الديمقراطية وحقوق الإنسان، كما
شهدت الوقفة مشاركة منابر إعلامية مختلفة
من المغرب وخارجه حرصت على تغطية
أطوارها. وقد نادى المحتجون بالإطلاق
الفوري لسراح المعتقلين «الذين ثبت عدم

■ ح ■

نظمت عائلات المعتقلين في إطار ما
يدعى بـ«السلفية الجهادية» عشية أول
أمس الأربعاء، وقفة احتجاجية أمام مقر
المجلس الوطني لحقوق الإنسان، وذلك
في إطار سلسلة من الوقفات الاحتجاجية
تخوضها عائلات المعتقلين «السلفيين»،
لمطالبة السلطات بإغلاق هذا الملف وإنصاف
المظلومين ومعاقبة الجلادين في إشارة إلى
منفذي عمليات الاختطاف والتعذيب في
معتقل تمارة على الخصوص، كما يخوض
نور المعتقلين هذه الوقفات احتجاجاً على



■ محمد الصبار

السوق

«شايو»

يستحق محمد الصبار، هذا الحقوقي الذي ذاق طعم السجون ومرارتها، أن يكون رجل الساعة، للدور المحوري الذي قام به في ملف إطلاق سراح عدد من سجناء الرأي من المرواني إلى المعتصم والركالة وصولاً إلى الفيزازي. لقد تعرض هذا المناضل، ذو الشارب الكثيف، لسيل من الانتقادات. ووصل الأمر ببعض الرفاق إلى أن وصفوه بـ «رجل المخزن الجديد فقط لأنه جالس الملك، قبل أن يتحمل مسؤولية داخل المجلس الوطني لحقوق الإنسان، المؤسسة التي نابت عن مجلس الراحل بن زكري. ولأنه يؤمن أن «الضربات التي لا تقصم ظهره تقويه»، فقد تقوى وركب رحلاته المكوكية من بني ملال إلى خريبكة ومنها إلى الديوان الملكي ليحرك بركة الاعتقال السياسي الأسنة. والحصيلة هي هذه الأعداد التي رأت النور وتعمت بهواء الحرية الذي هب على مملكة محمد السادس.

غير أن حماس الصبار لا يجب أن يخفي وراءه رغبتنا الكبيرة في أن يكون بيننا «بن زكري جديد»، يستطيع أن يحافظ لنفسه ولتاريخ الشهداء على المسافة الضرورية مع مخزن لا يرحم، ويستطيع أن يطحن من يقف في وجهه ترغيباً أو ترهيباً. تحياتنا للصبار. وصبر لنا جميل.

■ القناص

Casablanca: Un premier centre pour les victimes de torture



CREDIT PHOTO: DR

C'est un haut lieu de la mémoire collective marocaine qui est aujourd'hui doté d'un centre médical multidisciplinaire au profit des victimes de la torture. En effet, l'Association médicale de Réhabilitation des victimes de la torture (AMRTV) a inauguré, le 16 avril 2011, à Hay Mohammadi, à Casablanca, cette nouvelle structure à haute symbolique à la fois humaine et historique. Il s'agit là d'un projet qui s'inscrit dans le cadre du Programme de réparation communautaire.

Suivi personnalisé

Les services du centre, réalisé grâce au soutien de la coordination locale du programme à Hay Mohammadi, ciblent notamment les handicapés mentaux et physiques et les victimes de toutes formes de violences (tortures, violences familiales, agressions) habitants du Hay Mohammadi.

Ce centre est une première du genre à Casablanca, comme l'a affirmé Mohamed Sebbar, le secrétaire général du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). D'ailleurs d'autres projets similaires sont prévus dans d'autres régions

du pays qui ont souffert de violations des droits de l'Homme.

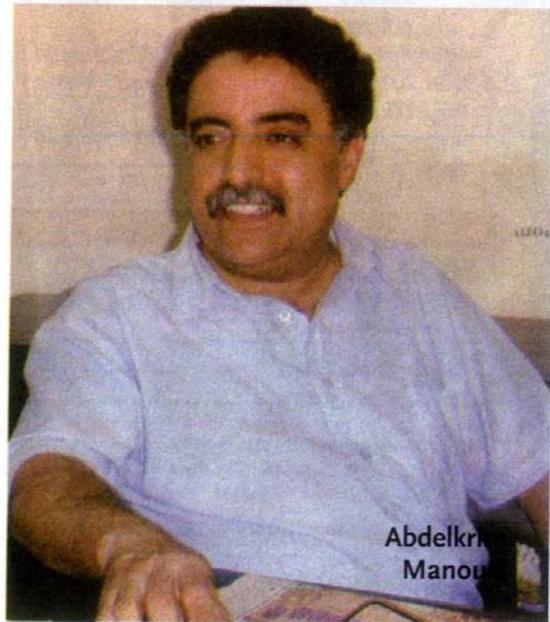
Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de ce projet, dont cinq permanences hebdomadaires en soins et en rééducation en kinésithérapie, la mise en place d'équipes médicales et d'assistants (es) sociaux (les) pour assurer l'accompagnement, le suivi personnalisé des personnes souffrantes, l'organisation de sessions de formation sur les besoins des victimes de violence ainsi que des campagnes de sensibilisation pour garantir une meilleure intégration des personnes victimes de violence. Pour le président de l'AMRTV, Abdelkrim Manouzi, ce centre « profitera aux femmes victimes de violence, aux handicapés et aux victimes de la torture des années de plomb. »

Il faut ici rappeler que l'IER avait proposé un programme de réparation communautaire qui vise la réhabilitation des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux des régions concernées (Figuig, Errachidia, Ouarzazate, Zagora, Tan Tan, Azilal, Khemissat, Al Hoceima, Nador, Khénifra et Hay Mohammadi à Casablanca). ■

SANTÉ**Victimes de torture**

Un centre médical multidisciplinaire dédié aux victimes de la torture a été inauguré, samedi 16 avril à Hay Mohammadi à Casablanca, à l'initiative de l'Association médicale de réhabilitation des victimes de la torture (AMRTV). Son but était de permettre aux victimes de bénéficier de soins médicaux et de réparations psychologiques. Pour le président d'AMRTV, qui n'est autre que le Docteur Abdelkrim Manouzi, «ce centre s'inscrit dans le cadre des projets relatifs à la réparation communautaire qui sont en cours d'exécution dans 11 régions du royaume. Le montant global de ce projet est de 500.000 DH, une somme modeste par rapport aux nombreuses victimes... L'Etat a mis à notre disposition le local qui est un ancien commissariat délabré. 70.000 DH ont été nécessaires pour rénover le

bâtiment. L'ouverture de ce centre a été possible grâce au soutien du CNDH, de l'UE et de la Fondation CDG», souligne Abdelkrim Manouzi ■



Abdelkrim
Manouzi

Du 22 au 28 04 11



DÉLITS D'OPINION

LA FIN DE L'EMPRISONNEMENT DES IDÉES?

Revue de Presse du

La médiation du tout nouveau Conseil national des droits de l'Homme a permis d'obtenir la grâce royale pour 190 prisonniers. 95 ont recouvré leur liberté, dont de nombreux détenus politiques. Parmi eux, les «cinq» de l'affaire Belliraj, l'indépendantiste sahraoui Ali Tamek, l'idéologue de la Salafiya jihadia Mohamed Fizazi et le militant associatif Chakib El Khayari. Cette libération signe-t-elle le glas du délit d'opinion au Maroc ? Décryptage et conséquences d'un acte historique.

MOUNA IZDDINE

D'anciens prisonniers islamistes, hier encore bêtes noires des autorités et «fournisseurs» de sueurs froides à tous les services de sécurité du pays, conviés par des journalistes dans un hôtel luxueux du centre-ville casablancais pour débattre de démocratie et de droits de l'Homme autour de petits fours et dans une ambiance bon enfant. Invraisemblable ? Non, juste maro-

Du 22 au 28 04 11



Ce mardi 19 avril 2011 au soir, la salle de conférence du Hyatt Regency se transforme en une agora politique bouillonnante. Ils sont venus, ils sont presque tous là.

■ cain. Le «royaume enchanté» serait-il faiseur de miracles et amateur de dénouements politiques théâtraux ?, semblent se demander les reporters étrangers présents ce soir-là à la table

ronde organisée par le magazine arabophone Awal. Non, le Maroc est juste en train de se chercher. Et, dans ce cheminement inéluctable vers une démocratie nécessaire, tel un enfant

qui apprendrait à marcher, il tâtonne, se cramponne à des repères qu'il pense rassurants et, parfois, trébuche, pour mieux se relever. La libération des «cinq» de l'affaire Belliraj, de salafistes, d'activistes sahraouis séparatistes et d'autres détenus politiques, réclamée depuis longtemps par le milieu droit-de-l'homme, et récemment par le Mouvement du 20 février, est un pas de plus vers l'érection de ce nouveau Maroc. Celui du printemps arabe et de l'historique discours royal du 9 mars. Celui de la méritocratie, du libre débat national et des réformes courageuses. Un Maroc où la liberté d'expression et d'opinion

ne seraient plus de vains mots avec lesquels on ornerait joliment les discours officiels.

Agora de printemps, libre tribune pour tous

Ce mardi 19 avril 2011 au soir, la salle de conférence du Hyatt Regency se transforme en une agora politique bouillonnante. Ils sont venus, ils sont presque tous là. Les invités déjà : Mohamed Fizazi, Mustapha El Mouatassim, Mohammed Marouani, Mohamed Amine Regala, Alaa Badella Maa-

AFFAIRE BELLIRAJ L'histoire des six



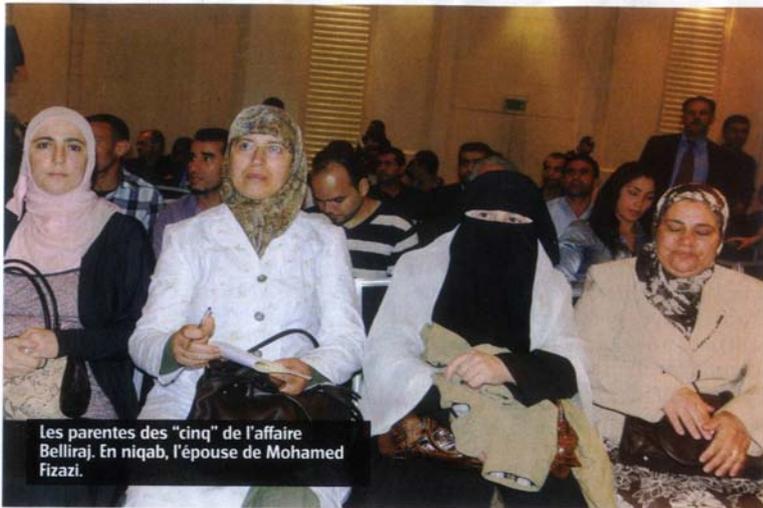
Mustapha El Moutassim.

Le 18 février 2008, le ministère de l'Intérieur annonce le démantèlement du réseau terroriste du Belgo-Marocain Abdelkader Belliraj. 35 accusés se retrouvent sous les verrous. Parmi eux figurent six responsables politiques. Mustapha El Moutassim, secrétaire général du parti dissous Al Badil Al Hadari, Mohamed Merouani, dirigeant du parti non autorisé «El Oumma», Abadla Maâ El Ainaïne, membre du

conseil national du Parti de la justice et du développement (PJD), Mohamed Lamine Reggala, porte-parole du parti «Al Badil Al Hadari», Hamid Najibi, membre du Parti socialiste unifié (PSU) et Abdelhafid Sriti, correspondant de la chaîne de télévision du Hezbollah libanais «Al Manar». Le ministère de l'Intérieur leur reproche une tentative d'assurer «une couverture politique» aux projets terroristes du réseau Belliraj.

Du 22 au 28 04 11

El Ainin et Abdelhafid Sriti. Au premier rang, leurs épouses et leurs proches et, dans toute la vaste pièce affichant complet, journalistes marocains et étrangers, caméramen des chaînes nationales, militants associatifs et citoyens lambda, barbus et rasés de près, voiles et tailleurs courts se côtoient. Les anciens détenus narrent leur arrestation, leur incarcération, évoquent leurs projets d'avenir, leurs questionnements intérieurs. L'assistance écoute religieusement les intervenants, entre dans un silence compatissant lorsque Sriti parle de son garçonnet lui rendant visite en prison. Certains rient aux coutumières piques sarcastiques de Fizazi, auquel le politologue Mohamed Darif rappelle son injonction «à nettoyer le Mouvement du 20 février de ses éléments hérétiques». Un jeune dudit mouvement se lève pour rappeler au «prince des salafistes» que lors des marches précédant leur sortie de prison, ses camarades et lui n'ont, eux, fait aucune distinction parmi les prisonniers d'opinion dont ils demandaient la libération. Djellaba et barbe blanche impeccables, l'ex-prêcher radical de la mosquée de Hay Dakhla est méconnaissable dans son discours lissé. Il réfute avoir jamais été un salafiste, lance des éloges à peine masquées au PJD, tout en rappelant que «l'identité islamique est la ligne rouge à ne pas dépasser», et qu'il ne faut donc pas «laisser des déjeuneurs de ramadan profiter du mouvement noble et pur du 20 février». Un jeune homme aux cheveux longs secoue la tête de gauche à droite en signe de désapprobation. Un ancien condamné dans la campagne d'assainissement de 1996 appelle à la révocation «des hauts responsables auteurs d'arrestations arbitraires» et au procès des «bourreaux des années de plomb». Il cite des noms, fait mine de plaisanter en demandant à être escorté chez lui à la sortie de l'hôtel. Mais sa voix se teinte de sanglots retenus. Un ange passe. Puis la salle applaudit, interroge sans ambiguïté



Les parentes des "cinq" de l'affaire Belliraj. En niqab, l'épouse de Mohamed Fizazi.

les intervenants sur leurs intentions politiques, leur «dangerosité supposée ou avérée». Ailleurs, de Tanger à Laâyoune, rédactions et ONG donnent la tribune aux autres anciens détenus et à tous ceux qui se sont battus pour leur libération.

Demain le Maroc, entre démocratie nécessaire...

Ces rencontres sont à l'image de l'effervescence intellectuelle que vit le Maroc depuis les événements de Tunisie et d'Egypte, baptisées par certains les révolutions de jasmin et du Nil. Les marches pacifiques qui ont

ADNANE ET ABDELAZIZ

De disparus à terroristes



Adnane Zekhbate a été enlevé le 29 mars 2010. Après la prière, vers midi et demi, il sortait de la mosquée de la ville de Rachidia, son lieu de résidence, lorsque quatre personnes non-identifiées l'embarquent dans une voiture. Sa famille le cher-

che, en vain. Abdelaziz Janah, quant à lui, est enlevé le 18 avril 2010, à son domicile situé à Bouskoura, aux environs de Casablanca. Vers minuit, 24 personnes non-identifiées encerclent sa maison et cassent la porte d'entrée. Ils évacuent Abdelaziz de force de son domicile. La famille saisit les autorités mais n'obtient aucune réponse sur le sort de son fils. Adnane et Abdelaziz vont réapparaître quelque temps après, mais en tant qu'accusés comme «membres d'une cellule terroriste».

Du 22 au 28 04 11

suivi à travers le royaume, notamment celles du 20 février et du 20 mars 2011, ont conforté l'idée de la singularité marocaine. Non que le pays soit à l'abri de la contestation populaire, sachant que la rue marocaine a elle aussi mille et une raisons d'être en colère, entre une corruption et un népotisme endémiques, des systèmes éducatif et sanitaire défaillants, un pouvoir d'achat érodé ou encore une liberté d'expression régulièrement mise à mal par des procès fleuves et des amendes fatales contre la presse indépendante. Sans compter les affaires de dilapidation de deniers publics et d'atteinte aux droits de l'Homme toujours en suspens, voire classées sans suite. Et la liste est loin d'être exhaustive. Mais, aujourd'hui comme jamais auparavant, grâce au printemps arabe et à la dynamique qu'il a enclenchée, les Marocains se réapproprient les espaces d'expression publics. Les plus jeunes découvrent la politique, cette créature étrange et alambiquée dont leurs aînés, échaudés par les années de plomb, leur avaient pour beaucoup conseillé de s'éloigner en se concentrant sur leur bien-être matériel et individuel. Ils découvrent qu'eux aussi peuvent apporter leur pierre à l'édification d'un Maroc de la dignité, de l'égalité et de la liberté. Qu'être citoyen à part entière, c'est travailler pour payer ses impôts, mais aussi élire ses représentants, améliorer sa vie de quartier, sa ville et tout son environnement. Les plus engagés sortent de leurs locaux associatifs pour



Le Maroc renouera-t-il avec la formidable catharsis de l'IER ? Driss Yazami sera-t-il le porte-flambeau de Feu Driss Benzekri ?

porter leur message dans la rue, dans les journaux, les radios et sur les plateaux de télévision. Les partis historiques émergent de leur léthargie, liftent

leur section jeunesse, rivalisent en propositions avec les nouvelles formations politiques autour du projet de réforme constitutionnelle. Islamistes et laïcs, démocrates et conservateurs, communistes et ultralibéraux échan- gent, défendent leurs projets de société respectifs. Et croient fermement en leur concrétisation. Les idéaux renais- sent de leurs cendres, la parole se libère, le makhzen n'est plus ce «ghoul», cet ogre effrayant qui dévore tous ceux qui osent s'approcher de sa tanière. L'espoir renaît, comme à l'aube du nouveau règne, voilà 10 ans... Le Maroc renouera-t-il avec la formidable catharsis de l'Instance Equité et Récon- ciliation ? Ahmed Sebbar et Driss Yazami seront-ils les porte-flambeaux de feu Driss Benzekri ? Le Royaume sera-t-il de nouveau cité comme modèle de démocratie régionale ?

...Et suspicions légitimes

Ce qui est sûr et ce sur quoi les acteurs de la scène civile et politique marocaine sont aujourd'hui unanimement d'accord, c'est qu'il est inconcevable en 2011, car contraire aux conventions des droits de l'Homme dont le Maroc est signataire, de continuer à condamner et emprisonner des personnes uniquement pour leurs opinions politi- ques ou religieuses. Aucune mansuétude ne doit légitimement être affichée envers des individus qui ont porté atteinte à la sûreté intérieure du pays et fait couler le sang innocent de leurs compatriotes, lors du meurtrier

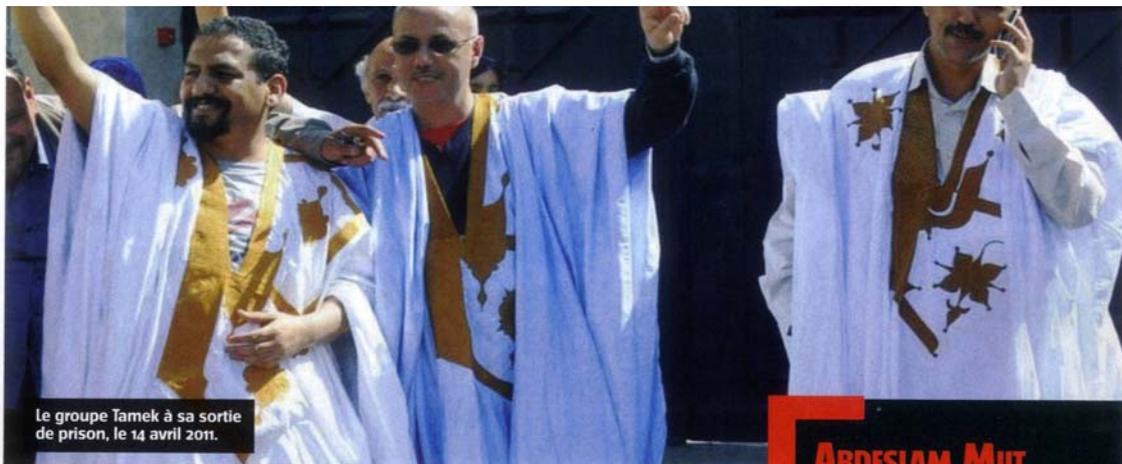
CHAKIB EL KHAYARI Rif, kif et rififi



Le 18 février 2009, la police judiciaire de Casablanca arrête Chakib El Khayari, président de l'Association Rif des droits de l'Homme. Il est poursuivi pour «atteinte à un corps constitué» et le parquet l'accuse de « percevoir des sommes d'argent de parties étrangères pour mener une campagne médiatique visant à nuire et à discréditer les efforts déployés par les autorités marocaines dans la lutte contre le trafic de drogue». Le 24 juin 2009, le

Tribunal de première instance de Casablanca condamne Chakib El Khayari à trois ans de prison ferme et à verser aux douanes marocaines plus de 753.000 dirhams pour «infraction au code des changes et dépôt de fonds dans une banque étrangère sans l'autorisation de l'Office des changes.». Plus de 100 personnes sont arrêtées et déférées devant le parquet de Casablanca dans le cadre de cette affaire.

Du 22 au 28 04 11



Le groupe Tamek à sa sortie de prison, le 14 avril 2011.

16 mai 2003, des attentats d'avril 2007 ou encore durant les tristes événements du camp de Gdim Izik. Mais la répression des idées par la privation de liberté a montré les fruits amers de ses rafles massives et arbitraires, de ses faux procès, de ses verdicts lourds et expéditifs. Faisant le lit de la radicali-

sation et nourrissant l'incompréhension et la haine chez ses victimes, leurs proches et leurs enfants. Créant de la méfiance voire de douloureuses scissions entre citoyens du même pays, «Ikhwaniyine» et non pratiquants, Sahraouis et «Marocains de l'intérieur», «Arabes» et «berbères», «fils à

ABDESLAM MJIT

Le prisonnier avait 75 ans

28 juillet 2010, Abdeslam Mjit, 75 ans, est condamné à un an de prison ferme pour «outrage à la personne du Roi». Selon le site lakome.com, alors qu'il se rend à la ville d'Oujda pour toucher sa pension, le vieil homme se fait agresser par des voyous qui lui volent sa solde. Exaspéré, il crie à l'injustice et dénonce la passivité des policiers en poste dans la gare routière de la ville. La foule se rassemble autour de lui. Il s'empare, insulte le pays et «ses dirigeants». Lorsque parvient au procureur du Roi auprès du tribunal de la ville des échos de la scène, celui-ci décide de poursuivre A.Mjit pour «outrage à la personne du Roi». Le 10 novembre 2010, après une expertise médicale, le juge d'instruction de la cour d'appel ordonne l'hospitalisation du condamné à l'hôpital psychiatrique régional d'Oujda. Abdeslam est toujours incarcéré à la prison civile d'Oujda, avec les prisonniers de droit commun.

Déclarations

MOHAMED EL AMINE REGALA, PORTE-PAROLE DU PARTI EL BADIL AL HADARI (DISSOUS EN 2008)

«Aujourd'hui, notre priorité n'est pas l'ambition personnelle de chacun mais le travail collectif. Nous voulons intégrer la dynamique initiée par les jeunes du 20 février, les accompagner dans leur combat pour la démocratie, notamment pour la relaxe de tous les détenus politiques. Nous aspirons à un changement profond, et travaillons déjà dans ce sens sur des propositions de réformes. En somme, je suis encore plus optimiste quant à l'avenir démocratique du Maroc que je ne l'étais avant d'entrer en prison.»

MUSTAPHA MOUATASSIM, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARTI EL BADIL AL HADARI (DISSOUS EN 2008)

«Je pense que nous avons été emprisonnés car à l'époque, les autorités ne parvenaient pas à nous cataloguer politiquement. Nous étions en contact avec les marxistes-léninistes et les militants de gauche car nous nous accordions autour de certaines valeurs fondamentales, notamment l'équité sociale. A travers El Badil Al Hadari (Alternative Civilisationnelle), nous ambitionnions simplement à fonder un parti islamo-démocrate, à l'image des formations chrétiennes-démocrates existant en Europe et en Amérique latine. Maintenant que nous sommes libres, nous nous battons pour que soit annulée la décision de dissolution d'El Badil Al Hadari.»

Du 22 au 28 04 11



papa» et «ouled achaab». Les conséquences de cette politique du tout sécuritaire sont là, la réalité idéologique plurielle du Maroc actuel aussi. Ce dernier compte en son sein des islamistes modérés et fondamentalistes, des militants de la cause amazighe, des gauchistes comme des séparatistes sahraouis, ou juste des journalistes désireux de pratiquer leur métier d'informer et de critiquer sans risquer de se retrouver derrière les barreaux. Jusqu'à quand leur sera réfuté le droit de s'expri-

mer dans un Etat qui se veut de droit ? Après le signal puissant de la grâce royale du 14 avril, c'est au gouvernement et aux partis qu'incombe désormais la mission délicate de composer avec ces contre-pouvoirs. En les mettant à l'épreuve éloquente des urnes et du terrain, tout en assurant la sécurité physique et la liberté de pensée de tous les citoyens marocains, et en préservant les socles unificateurs que sont l'institution monarchique et l'intégrité territoriale.

Déclarations

CHEIKH MOHAMED FIZAZI, PRÉDICATEUR À TANGER

Le passage par la prison m'a permis de revoir certaines de mes positions concernant les Oulémas de l'Arabie Saoudite, avec qui j'étais très dur. De même pour les socialistes marocains, ainsi que le PJD. Ce parti m'a soutenu durant les huit ans d'emprisonnement. Par contre, je serai toujours intransigent face aux éradicateurs, qu'on retrouve d'ailleurs dans la presse comme Al Ahdath Al Maghribia.

ABDELHAFID SRITI, CORRESPONDANT DE LA CHAÎNE AL MANAR

Moi Chiite ? Non, c'est faux. Travailler pour Al Manar [TV du Hezbollah libanais] ne veut pas dire que je suis chiite. Cette chaîne emploie des musulmans comme des chrétiens, sans discrimination. Notre affaire est plus liée à une volonté de remodelage de la carte politique marocaine.

Mehdi Boukillou «J'ai été kidnappé six jours au centre de la DST de Temara.»



Mehdi à sa sortie de prison.

Mehdi Boukillou, 20 ans, étudiant en droit à la Faculté de Salé, est enlevé en février 2011 devant chez lui, avant de réapparaître un mois plus tard. L'étudiant est accusé de mener un projet jihadiste et de constituer une bande terroriste. Plus précisément, la justice lui reproche de visiter des sites comme exact.com, considéré par le procureur comme un site jihadiste. Vérification faite, ce site s'avère un simple portail commercial. Son arrestation et son procès restent une grande énigme. «Je ne sais toujours pas ce qu'on me reproche dans cette affaire. Pourquoi m'a-t-on kidnappé à Temara durant six jours?», se demande Mehdi. Malgré un dossier peu fourni en preuves, il écope de 10 ans de prison ferme. Lundi 18 avril 2011, il sera libéré.

Du 22 au 28 04 11



Entretien

«Je demande au gouvernement d'annuler la loi anti-terroriste.»

**MOHAMED SEKTAOUI, DIRECTEUR GÉNÉRAL
AMNESTY INTERNATIONAL-MAROC**

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR S.L.

L'Observateur du Maroc. Quelle lecture faites-vous de la libération des prisonniers politiques le 14 avril dernier ?

Mohamed Sektaoui. Amnesty International (AI) salue la grâce accordée par le roi aux prisonniers politiques et d'opinion. L'organisation a fait savoir qu'elle espérait que ces libérations annonçaient un assouplissement des «lignes rouges» que les défenseurs des droits humains ne sont généralement pas autorisés à franchir, concernant la question du Sahara et les critiques formulées à l'égard des autorités, et ne se résument pas à une simple mesure visant à calmer les manifestants qui réclament des réformes au Maroc. Amnesty salue l'annonce de réformes dans le domaine des droits humains et les interventions positives du nouveau Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) en faveur des ces prisonniers.

Quelles sont vos recommandations pour garantir des procès équitables ?

Malheureusement, le système judiciaire marocain a toujours été sous les ordres du pouvoir exécutif, et vu que la justice n'est pas indépendante, elle souffre de graves lacunes et insuffisances, ce qui a conduit à la persis-

tance des violations des droits humains et de l'impunité. Parmi ces violations, l'emprisonnement des prisonniers d'opinion, les procès politiques, la torture et autres traitements dégradants et inhumains. Aussi, Amnesty appelle le gouvernement à obte-

«Le système judiciaire marocain a toujours été sous les ordres du pouvoir exécutif, et vu que la justice n'est pas indépendante, elle souffre de graves lacunes.»

nir une réforme des pratiques de la police et un renforcement du système judiciaire, à renforcer la justice pénale internationale, notamment en soutenant la cour pénale internationale et la compétence universelle, et à étudier les incidences de la corruption sur l'administration de la justice.

Quelle est la position d'Amnesty par rapport à la loi anti-terrorisme adoptée en 2003 ?

Le Maroc a connu d'importants changements dans le domaine des droits humains durant la dernière décennie. Ces avancées ont été entachées par plusieurs lacunes comme l'adoption de la loi anti-terrorisme. Le gouvernement a commis l'erreur d'exploiter le climat international qui favorise la lutte contre le terrorisme, lorsqu'il a procédé à la promulgation de la loi anti-terrorisme. Les événements du 16 mai 2003 au Maroc donnent l'exemple des différentes violations graves des droits humains commises par les autorités comme la torture, les disparitions... alors que les responsables des ces violations demeurent impunis. AI ne s'oppose pas au droit légitime du gouvernement de lutter contre tout acte de violence criminel ou politique commis par des groupes armés ou par des individus, mais ce droit ne doit s'exercer que dans le cadre de la nécessité de protéger les citoyens, et ce, en toute conformité avec le respect de la loi. De ce fait, j'estime que le gouvernement doit abroger et annuler la loi anti-terrorisme. Ainsi, cette initiative serait un critère prouvant la crédibilité du pouvoir des institutions et constituerait le principal élément d'une stratégie permanente qui garantit la sécurité et la sûreté des citoyens.

Du 22 au 28 04 11

PRISONNIERS POLITIQUES Vers une amnistie générale ?

La libération de prisonniers politiques, le 14 avril 2011, suscite l'enthousiasme des défenseurs des droits de l'Homme. Regards croisés de l'OMDH, l'AMDH et Annassir suite à cette décision.



Le groupe des "cinq" au moment de leur libération.

SALAHEDDINE LEMAIZI

«Le 14 avril est un jour historique dans le processus de consécration des droits de l'Homme au Maroc», se félicite Driss El Yazami, président Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), au moment d'accueillir les cinq détenus politiques au siège de l'institution ce même jour.

Créer un climat pour les réformes

Les défenseurs des droits de l'Homme au Maroc se réjouissent également suite à la libération d'une partie des détenus politiques. «Cette grâce permettra de créer un climat de confiance pour entreprendre les réformes profondes de l'Etat, spécialement concernant les libertés publiques», espère Abdellatif Chahboun, vice-président de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH). Pour sa part, Khadija Riyadi,

présidente de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), estime que cette libération «suscite trois remarques : primo, un nombre important des prisonniers libérés n'avait plus de grandes peines à purger, secundo, cette grâce n'a touché

qu'une petite partie des prisonniers islamistes. Nous, on demandait depuis le départ de revoir tous ces procès ou de libérer ces personnes qui sont pour la majorité innocentes. Tertio, les prisonniers sahraouis n'ont bénéficié que de la liberté provisoire et pas

de la grâce, leur procès est toujours maintenu».

Abderrahim Mouhtad, ancien prisonnier politique islamiste du temps de Feu Hassan II et président de l'association Annassir des familles des détenus islamistes, qu'il a créée en 2004, ne partage le scepticisme de K. Riyadi. Il nous déclare : «Il ne faut pas minimiser la teneur de cette grâce. Dans la forme, elle concerne 190 détenus, 96 d'entre eux ont vu leurs peines annulées et ils sont désormais libres. D'autres ont bénéficié d'une réduction de peine, dont 5 détenus islamistes qui ne sont plus condamnés à mort. Leurs peines sont de 15 et 10 ans. Dans le fond, l'Etat a franchi une étape importante dans le dossier dit de la «Salafya jihadiya». Il nous faudra une ou deux étapes encore pour que ce dossier soit clos». C'est le même souhait du représentant de l'OMDH. «On attend que ce dossier soit réglé en entier. C'est notre revendication depuis 2003. Nous sommes contre le terrorisme, contre l'extré-

L'OMDH : «On attend que ce dossier soit réglé en entier. C'est notre revendication depuis 2003. Nous sommes contre le terrorisme mais on est pour l'application juste de la loi.»

misme mais on est pour l'application juste de la loi», nuance Abdellatif Chahboun

Demain libres ?

Pour A. Mouhtad, arriver à une amnistie générale demanderait que tous les

Du 22 au 28 04 11

prisonniers salafistes donnent des garanties sur leur comportement après leur libération. Les détenus libérés ont

kamikaze à Hay El Farah à Casablanca. La société est-elle mûre pour tourner ces tristes pages ?

L'AMDH : «Torture, décès dans des conditions douteuses, l'humiliation des familles. Notre pays a perdu suffisamment de temps dans ce genre de pratiques. Assez de tout ça.»

été sélectionnées avec soin, le critère premier de choix ce sont les garanties. Le Cheikh Fizazi est dans ce cas de figure. Il a montré patte blanche concernant la monarchie et la commanderie des croyants. Ce n'est pas le cas des autres figures de la Salafya dans les prisons comme Abou Hafs, El Katani ou El Haddouchi, pense le président d'Annassir. À noter que Mohamed El Fizazi avait rédigé une longue lettre où il révisait certaines de ses positions et l'avait publiée en février dernier. «Au-delà de la libération de ces personnes, qui ne saura tarder, il faut réconcilier ces personnes avec la société. Tenter d'ouvrir le dialogue avec eux, par le biais de l'Etat et la société, car actuellement il y a une absence de confiance. L'Etat a peur de les libérer et voir se reproduire le même scénario qu'avec Abdelfattah Raydi», estime A. Mouhtad. Raydi avait bénéficié d'une grâce en 2007, suite à son arrestation en 2003. Quelques mois après sa sortie, il s'est transformé en

Avant de le faire, l'AMDH exige «l'ouverture d'au moins quatre enquêtes». La première concerne les allégations de tortures subies par des détenus. La deuxième pour savoir les dessous des procès injustes qu'a connus le Maroc depuis 2003 et surtout celui des détenus politiques dans l'affaire Belliraj. La troisième touche au contexte des propos tenus par des ministres du gouvernement actuel avant même le début du procès de Belliraj. La quatrième enquête veut lever le voile sur les pratiques dans le centre de la Direction de surveillance du territoire (DST), à Temara. «Notre objectif final, c'est de savoir qui est derrière cette politique qui a fait entrer le Maroc dans ces labyrinthes de la torture, des procès iniques et dont les victimes sont encore derrière les barreaux», explique K. Riyadi. Cette militante des droits de l'homme ajoute «alors qu'on parle de grâce, les 20 et 21 avril, Ali Aârafet Mohamed Boutaflaqt, deux détenus dans l'affaire Belliraj, sont passés devant les juges. Cette

grâce est une reconnaissance implicite des erreurs commises dans ce procès et en même temps, on juge encore les gens. Comment expliquer ce paradoxe ?»

Comment passer de l'injustice à la justice ?

Pour l'expliquer, A. Mouhtad soutient que «l'injustice est la règle dans notre système judiciaire. Les prisons marocaines comptent 60.000 détenus et une bonne partie de ces personnes sont détenues injustement. Ceci vaut pour les 1000 détenus islamistes actuellement en prison». Comment sommes-nous arrivés à cette situation ? «L'Etat n'a pas respecté la présomption d'innocence. Toute personne qui était objet de doutes, dans des affaires de terrorisme, était arrêtée», explique le président d'Annassir. Résultat : «À l'AMDH, nous avons passé dix ans à essayer de rendre compte des enlèvements, de la torture, des décès dans des conditions douteuses, de l'humiliation des familles. Je pense que notre pays a perdu suffisamment de temps dans ce genre de pratiques. Assez de tout ça», demande K. Riyadi. Pour y arriver A. Chahboun, vice-président de l'OMDH a confiance dans «le CNDH qui a montré dans sa nouvelle version une capacité à gérer ces types de dossiers. Ainsi, l'Etat lance le message aux Marocains que la réforme n'est pas une manœuvre politique mais une volonté profonde de revoir la gestion des affaires de l'Etat».

Quid de la loi anti terroriste

Adoptée en 2003, la loi anti-terroriste au Maroc n'a jamais fait l'unanimité. «Depuis le départ, nous étions contre ce projet de loi. Hélas, les attentats du 16 mai ont permis de faire passer ce texte dans des conditions exceptionnelles.

Ce texte doit être retiré, on a assez de lois pour protéger le Maroc et les Marocains de tous les dangers», affirme K. Riyadi de l'AMDH. Même son de cloche du côté A. Mouhtad : «C'est un texte liberticide et le pays n'en a pas besoin». A. Chahbon de

l'OMDH demande «la révision profonde de ce texte juridique comme l'ensemble de l'arsenal juridique marocain. Ce texte est vague, exagéré et en partie dicté par l'extérieur du Maroc, chose que nous refusons».

Revue de Presse du Conseil National des droits de l'Homme